

## **Dépister l'infection par le VIH sans médecin ?**

Dépister l'infection par le VIH est un acte lourd de conséquences tant sur le plan collectif qu'individuel. Un premier enjeu est de réduire au minimum le nombre de sujets infectés qui s'ignorent car cette connaissance pourrait contribuer à limiter la transmission en admettant qu'un individu connaissant son statut de séropositif aura un comportement préventif plus responsable vis-à-vis d'autrui. Un autre bénéfice escompté est de diminuer la morbi-mortalité de l'infection qui est moindre si le traitement antirétroviral est prescrit à un stade précoce de l'infection.

La découverte d'une infection par le VIH est un événement majeur dans la vie d'une personne. Si grave, que jusqu'en novembre 2008 en France, l'interprétation du résultat biologique et l'annonce au patient restent exclusivement dévolus à un médecin, tenu au secret médical. Ce passage obligatoire par un médecin tombe dans le cadre de l'expérimentation Com'test débutée en novembre 2008 sous l'égide de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Cette démarche novatrice confie aux mains du milieu associatif - des volontaires non médecins spécialement formés de l'association AIDES en l'occurrence - l'utilisation des tests rapides (TDR) matérialisée par une piqûre au bout du doigt et l'interprétation du test sur bandelette réactive une trentaine de minutes plus tard avec annonce du résultat, conseils et accompagnement (1). (Remarquons

que ces TDR ne doivent pas être confondus avec les autests sur prélèvement salivaire).

Ce nouveau dépistage qualifié de « communautaire et non médicalisé » entend atteindre des personnes qui hésitent à intégrer les circuits classiques. Un des bénévoles a eu ce commentaire : *« Avec nous, ils savent qu'il n'y aura pas de leçon de morale et qu'ils ne seront pas jugés »* (2). Cette réflexion fait-elle écho à cette recommandation du groupe d'experts du rapport Yeni : « avoir une attitude d'écoute et de non jugement pour permettre aux patients d'exprimer leurs perceptions de la qualité de vie sexuelle et leurs difficultés d'utilisation du préservatif et leurs circonstances » ? On est tenté de le penser sachant que le groupe recommande également que la lutte contre la discrimination reste une priorité (3). Toutes ces questions n'ont rien de théorique hélas : en France en 2007, environ 6 500 personnes ont découvert qu'ils étaient infectés et actuellement 36 000 autres ignorent leur séroposivité (4). On jugera de l'intérêt de ce dépistage démedicalisé sur les résultats de cette évaluation. Mais on ne peut s'empêcher de suggérer que confier à des non médecins les test rapides, est peut-être une première étape nous rapprochant de l'utilisation des autotests.

Nicolas Postel-Vinay, Mars 2009.

1. En cas de TDR positif, un test conventionnel de dépistage du VIH doit être réalisé pour confirmer ce résultat.
2. Pour en savoir plus consulter [www.vih.org](http://www.vih.org)
3. Rapport du Groupe d'Experts 2008 sur la prise en charge médicale des patients infectés par le VIH, sous la direction du Pr Patrick Yeni.  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
4. BEH. 45-46. 1<sup>er</sup> décembre 2008.